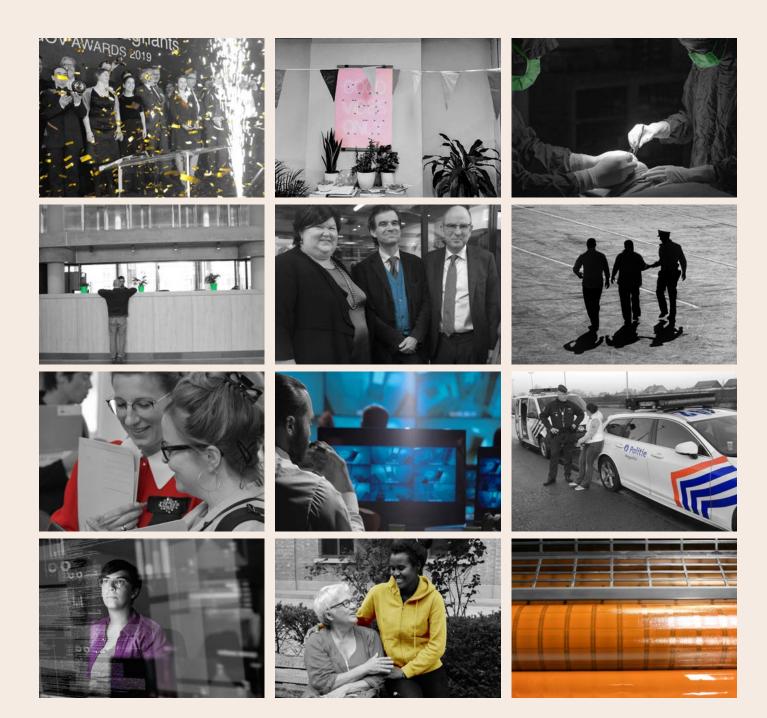


.be





près plus d'une année sans gouvernement, nous pourrions écrire que nous terminons 2019 exactement telle que nous l'avons commencée. Nous pourrions également évoquer toutes les nouvelles difficultés et complications conséquentes à cette période d'affaires courantes, auxquelles chaque membre du personnel de la Justice a dû faire face.

Or, cette demi-vérité ne ferait pas honneur et n'apprécierait pas à sa juste mesure tout le travail et les efforts poursuivis par la Justice durant l'année 2019.

Nous pouvons être particulièrement fiers des accomplissements que nous avons menés à bien malgré les circonstances particulières. Une année politiquement mouvementée telle que 2019 est la preuve que nous sommes capables de garder le cap dans la tempête.

Vous trouverez dans ce rapport annuel quelques-uns des projets ayant marqué notre année.

Nous vous y présentons, notamment, les progrès achevés dans la lutte contre le terrorisme, contre la criminalité internationale, ou encore le trafic d'organes. Vous pourrez lire, également, dans ce rapport, des articles consacrés à nos avancées en matière de numérisation des amendes routières, à la modernisation de l'état civil ou encore relatifs à la mise en œuvre d'une nouvelle forme de détention, dite de transition, axée sur la réinsertion. Nous vous y parlons, aussi, de notre nouvelle gestion budgétaire par l'introduction de Fedcom pour l'administration centrale, et enfin des défis que nous voulons continuer à relever en matière de bien-être au travail pour tous nos collaborateurs.

Au vu de la grande diversité des activités du SPF Justice, il nous était évidemment impossible d'être exhaustifs dans ce rapport. Si vous souhaitez en apprendre davantage sur le travail considérable de l'ensemble du personnel, nous vous invitons à consulter nos autres canaux d'information.

Nous espérons que 2020 sera une année marquée par l'union des forces de notre société, indispensable pour naviguer ensemble à pleine vitesse, que cela soit pour la Justice ou tous les autres domaines.

Nous vous souhaitons une bonne lecture,



Jean-Paul Janssens
Président du comité de direction

# UN EXCELLENT DÉPART POUR L'ÉTAT CIVIL NUMÉRIQUE



Le mois de mars a sonné le glas du format papier des actes de naissance et de mariage. Avec l'arrivée de l'état civil modernisé, tous les actes de l'état civil sont dorénavant établis de manière numérique et tenus à jour dans une banque de données centrale.

C'en est fini du stylo et du papier, les agents des maisons communales et des consulats belges signent dès à présent les actes de manière numérique. Ils les enregistrent dans la nouvelle banque de données centrale « BAEC », de laquelle ils peuvent en tirer un extrait ou une copie.

### La fin des archives papier

Après une phase de rodage dans les communes, le SPF Justice et l'ordre judiciaire ont eux aussi obtenu l'accès à la BAEC. Ainsi, le SPF Justice transmet depuis juin les changements de nom à la nouvelle banque de données, tous les parquets y ont accès depuis novembre et les premiers sites pilotes des cours et tribunaux y introduisent depuis la mi-décembre les jugements (susceptibles d'avoir une incidence sur les actes de l'état civil comme, par exemple, après un jugement dans un dossier de divorce ou de filiation).

La numérisation met un terme à l'archivage physique de millions d'actes papier dans les hôtels de ville, les tribunaux et les consulats. Préalablement au lancement du nouveau système, quelque 6,5 millions d'anciens actes de 589 registres communaux et de 102 registres consulaires ont migré vers la nouvelle banque de données.

#### De solides économies

Cette numérisation présente en outre plusieurs atouts dont on peut se féliciter :

- En cas de modification d'un acte, le registre national est également mis à jour automatiquement dans de nombreux cas.
- Plusieurs services publics peuvent eux-mêmes consulter des actes dans la BAEC, ce qui épargne aux citoyens de nombreuses allées et venues à la maison communale.
- La personne qui souhaite se marier peut dorénavant demander son acte de naissance, quelle que soit la commune.
- Cette numérisation entraîne une réduction des charges administratives pour les citoyens, les entreprises, les communes et les autorités fédérales de 39,6 millions d'euros.

Outre le SPF Justice, le SPF Intérieur, le SPF Affaires étrangères, l'Agence pour la simplification administrative, les associations d'officiers de l'état civil et plusieurs communes pilotes mettent tout en œuvre pour mener à bien ce projet.

### Récompenses

Le 5 décembre, la numérisation de l'état civil a remporté l'e-gov Award décerné par Agoria pour les catégories « rentabilité » et « meilleur projet de l'année ».

## **6 6** Pour réduire la récidive, les détenus sont accompagnés et suivis vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

a nouvelle maison de transition est hébergée dans deux bâtiments attenants dans le centre de Malines. Elle compte 15 places au total. Les détenus se chargent eux-mêmes des petits travaux ou de la cuisine et sont aidés dans la recherche d'un logement, d'un emploi, etc. L'idée est d'organiser la transition d'une détention classique vers un régime de liberté accrue de manière plus progressive. Une transition trop brutale peut conduire à des cas de récidive. C'est la raison pour laquelle les détenus sont accompagnés et suivis par des travailleurs sociaux, des psychologues et des criminologues vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Les résidents peuvent, par le biais d'une mesure de sortie, quitter la maison de transition pour, par exemple, suivre une formation ou postuler à un emploi, mais cela ne signifie aucunement qu'ils peuvent aller et venir comme ils le souhaitent. Ils sont soumis à un régime pénitentiaire et la maison est équipée d'un système de contrôle d'accès et de caméras.

#### Baisse de la récidive

Les maisons de transition répondent entièrement à une demande croissante de détention sur mesure, dans le cadre de laquelle l'environnement carcéral, la sécurité et le régime sont mieux adaptés au profil des détenus. Il s'agit d'une approche dans laquelle l'administration pénitentiaire souhaite investir davantage.

« Aux Pays-Bas, il existe des maisons similaires gérées par Exodus Nederland. Elles se situent également dans de simples quartiers qui ressemblent au monde dans lequel les prisonniers peuvent se retrouver après leur libération », déclare Rudy Van De Voorde, directeur général des établissements pénitentiaires. « Des études montrent que les personnes ayant séjourné dans une telle maison de transition sont moins susceptibles de retomber dans la criminalité.»

G4S Care et Exodus Nederland sont en charge de l'exploitation de la maison de transition de Malines et du soutien aux détenus. Entre-temps, une deuxième maison de transition a vu le jour à Enghien. En cas d'évaluation positive de ces projets pilotes, d'autres maisons pourraient ouvrir leurs portes.

# LA PREMIÈRE MAISON DE TRANSITION BELGE OUVRE SES PORTES À MALINES



La toute première maison de transition du pays a été inaugurée à Malines en septembre 2019. Cette nouvelle forme de détention entend offrir aux détenus qui arrivent en fin de peine la possibilité de préparer leur réinsertion en bénéficiant d'un accompagnement intensif.

## LE TRAFIC D'ORGANES PLUS SÉVÈREMENT PUNI

Grâce à la nouvelle loi, les victimes de la traite des êtres humains impliquées dans un crime en raison de leur exploitation ne seront pas poursuivies pénalement.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, le code pénal s'est enrichi d'un nouveau chapitre sur le trafic d'organes. Les amendements s'inscrivent dans le cadre de la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes, entrée en vigueur en mars 2018.

Q u'est-ce qui change vraiment? En fait, la nouvelle loi établit explicitement le trafic d'organes comme une infraction pénale. Tout prélèvement d'organes effectué contre rémunération ou sans avoir respecté les conditions de consentement est interdit. Cela vaut également pour toute transplantation ou tout autre usage d'organes prélevés illégalement. Le recrutement et la sollicitation de donneurs et de receveurs dans un but de lucre sont aussi incriminés. Les peines prévues sont la réclusion criminelle de cinq à dix ans et une amende de 750 à 75 000 euros.

En outre, un receveur qui accepte volontairement un organe prélevé illégalement sera également poursuivi. La peine prévue pour cette infraction est cependant plus sévère pour le médecin qui prélève ou le courtier.

Enfin, les auteurs d'infractions de trafic d'organes commises à l'étranger peuvent être désormais poursuivis en Belgique, à certaines conditions.

### Pas de sanction pour les victimes de traite des êtres humains

Une autre disposition insérée dans le Code pénal permettra de mieux protéger les victimes de traite des êtres humains, quelle que soit l'exploitation subie (exploitation sexuelle, économique...). Elle prévoit que la victime qui prend part à des infractions en conséquence directe de son exploitation, ne peut pas être sanctionnée pénalement. Cette disposition doit être perçue comme un argument déterminant pour convaincre les victimes de coopérer avec la police et la justice. Ainsi, la nouvelle disposition est un outil précieux entre les mains des différents centres d'accueil, du centre fédéral de migration Myria et d'autres associations.

# LA RÉFORME DES DROITS DE MISE AU RÔLE

La réforme des droits de mise au rôle est en vigueur depuis le 1er février 2019 comme le prévoit la loi du 14 octobre 2018. Non seulement le moment du paiement est reporté, mais les taux sont également simplifiés.





# En reportant le paiement à la fin de la procédure,

### le législateur souhaite que la partie qui succombe supporte les frais.

e droit de mise au rôle est un montant que la personne qui demande justice doit payer à un tribunal si elle porte une affaire devant la justice. Par cette réforme, le législateur a souhaité déplacer le paiement des droits de mise au rôle à la fin de la procédure pour les faire supporter, en principe, par la partie qui succombe.

Le justiciable qui souhaite porter une affaire en justice ne doit donc plus payer le droit de mise au rôle au greffe au moment de l'introduction de la demande. Désormais, c'est le juge qui condamne la partie qui perd le procès au paiement du droit de mise au rôle. Si le procès n'est gagné que partiellement, le juge détermine la part de chacun dans le paiement des droits. Et s'il s'agit d'une procédure unilatérale (sans défendeur), c'est le demandeur qui est redevable du droit.

Une fois la décision rendue, la personne redevable du droit de mise au rôle recevra une invitation de paiement de la part du SPF Finances.

### Des tarifs plus avantageux

Le législateur a voulu, par ailleurs, associer le montant des droits de mise au rôle au niveau de la juridiction concernée. L'accès à la justice est donc simplifié pour le justiciable.

Pour chaque affaire inscrite au rôle, le montant suivant est dû:

Juridiction	Montant du droit de greffe/droit de mise au rôle
Justice de paix et tribunal de police	€ 50
Tribunal de première instance et tribunal de l'entreprise	€ 165
Cour d'appel	€ 400
Cour de Cassation	€ 650

## LES VICTIMES BELGES DU TERRORISME À L'ÉTRANGER PRENNENT LA PAROLE

En novembre 2019, près d'une trentaine de Belges touchés par des actes de terrorisme à l'étranger se sont rassemblés à Bruxelles. Les victimes, leurs parents et proches, ainsi que des représentants des associations de victimes ont engagé un dialogue avec le vice-Premier ministre et ministre de la Justice, Koen Geens, la ministre de la Santé publique, Maggie De Block, et des experts des secteurs public et privé.

Depuis mai 2018, neuf rencontres dédiées aux victimes d'actes de terrorisme ont été organisées, 200 victimes y ont participé.



a rencontre s'est déroulée à l'initiative d'Aristide Melissas, qui a survécu avec sa famille à un attentat à New York.

À l'instar de la famille d'Aristide, les victimes doivent gérer de très nombreuses difficultés, à la fois sur le plan physique, mental et administratif, et ce, dans un environnement souvent inconnu, du moins au moment des faits. À la demande d'Aristide Melissas, le ministre Geens a dès lors organisé une nouvelle rencontre et un nouvel échange de vues, cette fois spécifiquement axés sur les besoins des victimes de faits survenus à l'étranger.

### **Questions fréquemment posées**

Outre les responsables politiques, de nombreux experts issus des secteurs public et privé ont pris part à la rencontre. Les représentants des associations de victimes V-Europe et Life4Brussels étaient également présents. Concrètement, toutes sortes de questions propres à la situation de victimes belges d'actes de terrorisme à l'étranger ont été abordées.

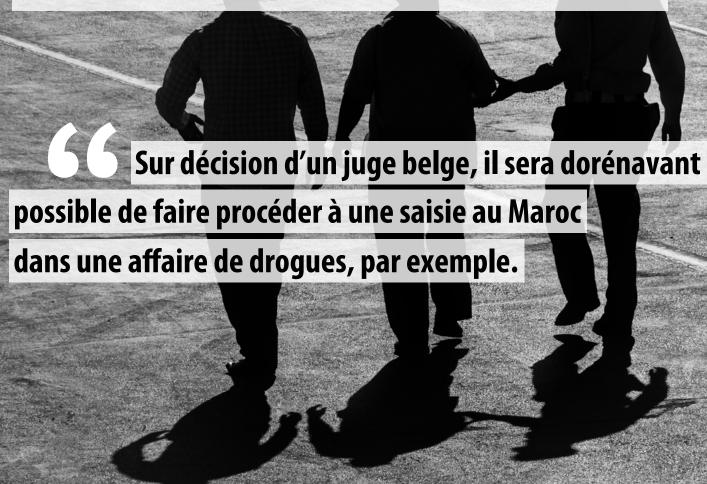
Au cours d'un débat de plus de trois heures, plusieurs victimes ont pris la parole et ont adressé leurs questions aux experts et aux ministres. Ces échanges ont révélé que, bien que certaines formes de soutien se mettent en place rapidement, il reste encore beaucoup à faire à d'autres niveaux. Le besoin d'information s'est avéré un point d'attention récurrent. Aristide Melissas a ainsi proposé d'élaborer un mémento ou un guide qui permettrait aux victimes d'actes de terrorisme d'identifier, étape par étape, quels acteurs sont susceptibles de les aider et comment.

Au terme du débat, l'ensemble des participants ont encore eu l'occasion, lors d'un verre de l'amitié, de discuter avec des experts et des personnes issues du même secteur.

### Plus d'infos

justice.belgium.be/fr/aidefinanciere





La Justice travaille en étroite collaboration avec des partenaires belges et étrangers. La Belgique et le Maroc coopèrent ainsi dans la lutte contre la criminalité internationale depuis plus de vingt ans. Une étape importante de ce partenariat sera le nouveau cadre juridique de la lutte contre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent.

In février, le ministre de la Justice Koen Geens et son homologue marocain Mohamed Aujjar ont complètement revu la convention bilatérale de 1997 sur l'entraide judiciaire en matière pénale. Cette nouvelle convention crée notamment le cadre légal qui permet de saisir et de confisquer des biens issus du trafic de drogues ou du blanchiment. Cette mesure constitue une arme puissante contre la criminalité organisée.

### Dynamisme et flexibilité renforcés

Grâce à cette nouvelle convention, lorsqu'un juge belge décidera de faire procéder à une saisie, par exemple dans une affaire de drogues, de blanchiment ou de terrorisme, sa décision pourra être suivie au Maroc. Les possibilités sont élargies également pour introduire une demande d'entraide ou de pièces à conviction auprès de l'autre pays, il ne sera plus obligatoire de suivre la voie diplomatique. Lorsque le Maroc et la Belgique coopéreront dans des dossiers judiciaires, les techniques spéciales d'enquête, l'audition par vidéoconférence et les demandes d'informations bancaires accorderont une plus grande place à l'innovation.

#### Plan d'actions

En avril, Jean-Paul Janssens, président du Comité de direction du SPF Justice et son homologue Lahkim Bennani, secrétaire général du ministère de la Justice et des libertés du Maroc ont signé le dernier plan d'actions entre leurs pays. Ce plan d'actions court jusqu'en 2021. Il couvrira entre autres l'organisation centralisée des saisies et confiscation, le casier judiciaire, les banques de données ADN et la codification standardisée des infractions.



En mai et juin 2019, le SPF Justice sondait son personnel sur son sentiment de bien-être au travail en collaboration avec l'asbl IDEWE. 8442 agents issus des cours et tribunaux, des établissements pénitentiaires et des services centraux ont répondu.



Cette enquête soulève des problématiques dont le SPF Justice est conscient. Le département prend depuis longtemps la guestion à bras-le-corps via notamment

long terme pour chaque entité concernée du SPF Justice.

des actions de sensibilisation, un code de conduite sur le bien-être ou encore la mise en avant des personnes

Travailler pour le bien-être psychosocial de nos collaborateurs est un enjeu majeur et un défi permanent que le

- Le soutien des dirigeants et collègues
- La pression au travail (stress, absentéisme, risque de burn-out, épuisement émotionnel)
- L'interférence travail vie privée
- L'insécurité de fonction
- Les conflits (violence, harcèlement)
- L'organisation du travail (structure, culture, stratégie)

## LE SPF JUSTICE DÉVELOPPE DES SYNERGIES CONTRE LE TERRORISME





Le SPF Justice joue un rôle important en matière de lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente. Une cellule multidisciplinaire est dédiée depuis un peu plus d'un an à soutenir le ministre de la Justice dans l'élaboration de sa politique criminelle. Elle réalise le suivi, participe à l'évaluation et formule des recommandations en la matière.

Dès la mise en place de cette cellule, l'équipe s'est attachée à construire un réseau. Elle a rencontré plus de 80 personnes d'horizons différents, des institutionnels aux universitaires en passant par le réseau de police. La cellule est également présidente et créatrice de la plate-forme « terrorisme » qui réunit tous les services concernés du SPF Justice. L'échange et les synergies entre ses différents services qu'elle favorise lui offre une vue transversale du phénomène.

Les personnes qui composent cette cellule se sont ensuite focalisées sur plusieurs thématiques actuelles: la sortie de prison des détenus condamnés pour terrorisme et/ou radicalisés, le retour des nationaux belges détenus en Syrie (et plus particulièrement le sort des enfants), ainsi que les phénomènes d'extrême droite et extrême gauche. Divers projets ont été lancés, notamment une évaluation du risque du financement du terrorisme via le secteur associatif et une analyse de la jurisprudence en matière de terrorisme.

### Coopération nationale et internationale

Pour mener à bien ses missions, la cellule collabore avec des structures nationales (Task force nationale, réseau d'expertise du Collège des procureurs généraux) et internationales, aux Pays-Bas et en France.





Depuis le mois de juillet 2017, une amende routière peut être payée par voie numérique sur www.amendesroutieres.be. En 2019, 264 848 amendes routières ont été payées en ligne. Le nombre de paiements spontanés est en hausse aussi avec 90,23%.

e bilan est clair : l'année 2019 a certainement été une année positive pour le projet de numérisation aussi appelé Crossborder. Les chiffres sont parlants. La numérisation croissante et la probabilité plus élevée d'être pris en défaut constituent une étape essentielle vers une meilleure sécurité routière.

### Paiements spontanés

L'automatisation approfondie du traitement des amendes routières a permis de conscientiser davantage de contrevenants. 264 848 paiements d'amendes routières ont été effectués en ligne. Le nombre de paiements spontanés est en hausse: 90,23% en 2019 contre 80% en 2018. Cette conscientisation se remarque également à l'analyse du nombre de courriers de rappel envoyés. Il passe de 7,8 millions en 2018 à 7,1 millions en 2019. Le nombre de remboursements automatiques est quant à lui passé à 69 046 en 2019 contre 138 en 2018.

#### Sensibilisation à la sécurité routière

Dès le mois de mai 2019, l'Etat a envoyé un message d'information et de sensibilisation aux contrevenants en même temps que l'amende. Afin de rappeler les risques engendrés par des comportements dangereux sur la route, 846 967 messages de sensibilisation ont été envoyés entre le 21 mai 2019 et le 21 février 2020.

### **Circle of Police Leadership Awards**

Le projet Crossborder a clos l'année sur une belle reconnaissance. Le 13 décembre 2019, le projet a remporté le Circle of Police Leadership (CPL) Awards dans la catégorie « Coopération policière internationale ». L'automatisation s'attaque à l'impunité grâce à un échange plus rapide des données d'identité entre les pays européens et un suivi plus strict de l'exécution financière des peines. Par une approche intégrée, le projet réduit également la charge de travail administrative dans les services publics concernés, en Belgique et à l'étranger.

# LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE PASSE À LA VITESSE SUPÉRIEURE



Aucune forme de criminalité n'évolue à un rythme aussi effréné que la cybercriminalité et, malheureusement, les services publics de notre pays en font littéralement l'expérience tous les jours. Quotidiennement, nos services informatiques enregistrent plus de 1000 tentatives de piratage des systèmes. Une telle menace requiert un travail énorme en vue de sécuriser l'ensemble de nos systèmes et il était donc temps d'obtenir l'aide de spécialistes.



### L'administration doit pouvoir garantir en permanence aux citoyens que les données qu'ils laissent aux Finances ou à la Justice ne seront ni volées, ni effacées.

**R** ésister à des armées de hackers hautement qualifiés qui échafaudent de nouvelles techniques constammment, n'est pas la tâche principale de l'autorité. Néanmoins, la sécurisation de l'infrastructure informatique et de l'énorme flux de données souvent sensibles revêt une importance cruciale. « En tant qu'autorité publique, nous devons pouvoir garantir en tout temps aux citoyens que les données qu'ils communiquent au SPF Finances ou qui passent entre les mains de la Justice ne seront pas volées ou effacées. Nous voulons également offrir cette garantie à nos 40 000 employés. La Justice et les Finances avaient donc des besoins similaires et c'est pourquoi nous avons uni nos forces », déclare Ivan Verborgh, directeur du service d'encadrement ICT du SPF Justice.

#### Le modèle SaaS

C'est ainsi qu'est née l'idée de transposer cette ambition dans un marché public. Outre le SPF Finances et le SPF Justice, d'autres partenaires tels que la police fédérale et la Chancellerie du Premier ministre se sont également réunis autour de la table afin de rédiger un cahier des charges. Enfin, un accord a été conclu avec Proximus, à savoir le modèle Saas ou Security as a service (sécurité informatique externalisée). Par ce biais, le prestataire de services externe intègre ses services de sécurité dans une autre organisation sur la base d'un abonnement. Le contrat offre une protection actualisée en permanence, et ce, dans le domaine de la prévention, de la détection, de la réaction et de la rectification.

#### Un mois bien assuré en chiffres

Fn mars 2020:

- La sécurité de Proximus a détecté près de 1,5 milliard d'événements bruts dans le trafic de données au niveau de la Justice.
- Sur ce nombre, seuls 26 événements se sont finalement révélés être un risque potentiel pour la sécurité.
- 11 cas ont conduit à une intervention.



# DES TUTEURS SPÉCIALISÉS ET BIEN ACCOMPAGNÉS

En 2019, le service des tutelles a mis tout en œuvre pour renforcer sa prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés. Cela a pu se faire en identifiant ces mineurs rapidement, en leur attribuant des tuteurs qui correspondent à leur profil et en encadrant les tuteurs. Le service existe maintenant depuis 15 ans et a déjà produit beaucoup de beaux résultats.



En 2019, 2024 tuteurs ont été désignés pour accompagner des jeunes vulnérables.

**L** n 2019, 4563 personnes se sont déclarées mineurs étrangers non-accompagnés (MENA) en Belgique. C'est presqu'autant que lors de la crise migratoire de 2015. Le service des tutelles les a quotidiennement rencontrées. Pour 1400 personnes, une enquête a été ouverte car un doute subsistait sur leur âge. Il s'est avéré qu'au sein de ce groupe, 440 jeunes pouvaient effectivement être considérés comme MENA.

Pour la plupart, ce sont des garçons âgés de 15 à 17 ans qui viennent de zones encore en crise, comme l'Afghanistan ou l'Érythrée.

Pour accompagner ces jeunes en situation de vulnérabilité, le SPF Justice a désigné 2024 tuteurs en 2019, contre 1629 en 2018.

Deux équipes de tuteurs spécialisés ont été créées pour répondre aux besoins des jeunes en transit : une pour la région bruxelloise et une autre pour la région côtière. Un groupe de tuteurs spécialisés dans la traite des êtres humains existait déjà.

### Collaboration de qualité

La collaboration avec les tuteurs et les partenaires a également été renforcée. A partir du printemps 2020, les tuteurs seront inscrits dans le registre national du MENA, ce qui permettra une meilleure coopération avec les différents partenaires. Les tuteurs perçoivent leurs indemnités de manière automatique, ce qui réduit les démarches administratives.

Le service des tutelles entretient un contact étroit avec les tuteurs. Ces derniers reçoivent des lettres d'information mensuelles bilingues. Les tuteurs néerlandophones ont également reçu en mai un livre Rechten van niet-begeleide minderjarige vreemdelingen in België, publié en collaboration avec l'université de Gand.

Fin 2019, le Conseil de l'Europe a d'ailleurs souligné les efforts du service et cite sa pratique en exemple.

n 2019, les efforts de modernisation et d'optimisation de la gestion budgétaire se sont étendus. Les collaborateurs de la Sûreté de l'Etat, des collèges des cours et tribunaux et du ministère public ont rejoint ceux des services centraux. Partant déjà de 150 utilisateurs en 2018. FEDCOM voit son nombre d'utilisateurs doubler avec un total de 299 collaborateurs en 2019.

### Contrôle de qualité

L'application FEDCOM couvre chaque étape entre la commande d'un bien ou d'un service, et son paiement au fournisseur. Les différents intervenants encodent de nouvelles données à chacune de ces étapes. Avec la multiplication des intervenants, le risque d'erreur s'accroit aussi. Le SPF Justice veille, via son service qui y est dédié, au contrôle de la qualité des données. Cette qualité est primordiale et permet à chacun d'avoir à tout moment une vue claire et correcte de la situation comptable et budgétaire.

### Préparation efficiente des rapportages annuels

FEDCOM est aussi un outil comptable qui permet au SPF Justice de répondre à ses obligations légales de rapportage et d'établissement annuel des comptes. Le département utilise cet outil de la manière la plus efficiente possible dans le but d'accroître continuellement la qualité des comptes annuels.

Le travail se poursuit et l'amélioration continue des processus de gestion comptable est devenue un véritable leitmotiv dont l'objectif final est d'offrir au SPF Justice et à ses partenaires un outil de soutien à la gestion et d'amélioration des performances.



Grâce à un contrôle de haute qualité, nous avons à tout moment une vue claire et correcte de la situation comptable et budgétaire.

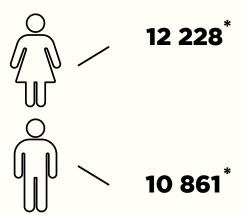


L'an dernier, le SPF Justice lançait un grand projet de modernisation de sa gestion comptable et budgétaire. L'application informatique fédérale de comptabilité FEDCOM était au centre de la démarche. Ce changement de gestion budgétaire lançait également un questionnement des processus internes.

### **CHIFFRES**

23 089

nombre de collaborateurs \*



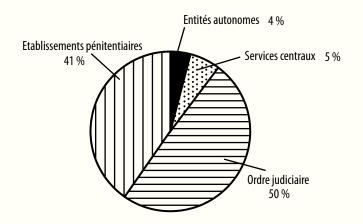
### Budget 1 948 320 582 euros

de budget total en crédits de liquidation



En cours d'année 2019, le SPF Justice a reçu, à plusieurs reprises, des crédits de liquidation supplémentaires pour un total de 97 873 582 euros.

### Répartition du personnel par entité et par langue



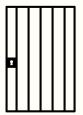


119 518

pages publiées au Moniteur belge nouveau record depuis 2017



10 559 détenus \*



2024 tutelles

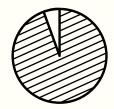


31 639

brochures commandées



**95** % de la population carcérale est masculine



4563

mineurs non accompagnés signalés



1232

demandes en grâce

**7** accordées



1912

personnes en surveillance électronique \*

